



## L agence immobiliere garde notre caution

Par **jenny**, le **06/01/2011** à **12:43**

Bonjour,  
nous avons demenage le 12 12 2009 d un appartement loue par foncia pour un autre appart.  
toujours loue par foncia, a ce jour foncia nous garde 800 E de provision complement charge  
sans justificatif plus 182 E de travaux non effectues dans notre ancien logement (lettre  
proprietaire attestant).Foncia justifie de nous garder 800E car nous aurions refuser de donner  
notre nouvelle adresse , ils nous RELOGENT!!!!!! Que faire pour reccuperer nos 982 E?  
Par avance merci de votre aide.  
salutations